

6. Puis faites passer la succursale par les formalités d'une assemblée suivant la Clause 207, expliquant à fond chacun des ordres du jour à mesure que vous procédez.

Instruisez bien les membres sur l'usage du "maillot," le "Devoir des membres en entrant ou en sortant pendant la séance," la "Manière de procéder au Bilottage," ce qui signifie le "Des-in" placé au-dessus du fauteuil du Président, et les "Cérémonies d'Ouverture et de Clôture."

A l'ordre du jour No. 13, Affaires Nouvelles, faites décider par la Succursale la date et le lieu de ses assemblées régulières, et le montant des contributions mensuelles. Ceci peut se faire au moyen d'une résolution ou d'un règlement en conformité des Clauses 156 et 185.

A l'ordre du jour No. 15, Remarques pour le bien de l'Association, expliquez à fond la manière d'opérer de l'Association et les devoirs des membres, spécialement des officiers des Succursales. Insistez sur la nécessité de faire diligence en faisant remettre au Grand Secrétaire des argents des cotisations ou du Fonds Général, et dans l'envoi des demandes d'admission aussitôt que possible après l'imitation, ayant soin au préalable de les compléter en remplissant les espaces avec les dates requises. Si les Succursales sont négligentes dans l'exécution de leurs devoirs envers le Bureau Central comment peuvent-elles s'attendre à ce que le Grand Secrétaire conduise les affaires avec cette efficacité qui devrait caractériser l'A. C. B. M. du Canada.

7. Faites tirer un mandat sur le Trésorier de la Succursale pour \$25 et envoyez ce mandat et la somme, les demandes d'admission, votre rapport et votre compte de dépenses, au Grand Secrétaire sans délai.

Les dépenses nécessaires des Grands Députés, lorsqu'ils instituent des Succursales, sont payées par le Grand Conseil.

Après que la Succursale aura été instituée et que le Grand Secrétaire aura reçu une liste des officiers et membres fondateurs, il préparera la charte de la Succursale et l'envoiera au Secrétaire-Archiviste.

La prospérité d'une Succursale dépend en grande mesure de ceux qui en sont les premiers officiers, et de la manière dont ils remplissent leurs devoirs.

UNE BELLE CONFERENCE.

La jolie salle de la succursale No. 169, de Shédiac N. B., était bien remplie, vendredi soir, le 15 Janvier dernier, à l'occasion de la première d'une série de conférences que cette succursale inaugurerait ce soir-là. Outre le conférencier, on remarquait, sur l'estrade, les RR. PP. Le Blanc, Bourgeois, et O'Neill, de la faculté du collège St. Joseph, et les RR. MM. Belliveau, curé de Grande Digue, et Dufour, vicaire à Shédiac. M. le docteur Bailivan, qui présidait l'assemblée, commença en quelques mots le but que se proposait la succursale par cette série de conférences et présenta le savant conférencier à l'auditoire. Nous empruntons du "Mouvement Acadien" le compte-rendu de cette conférence.

L'hon. sénateur Poirier fut vivement acclamé en se levant pour prendre la parole. Il rappela à l'auditoire que ce n'était pas un discours qu'il allait faire, mais une causerie sur deux épisodes intéressants de l'histoire de notre pays. Sa causerie se divisera en deux parties: la première sera consacrée à la relation d'une expédition extraordinaire et par les contretemps qui l'entravèrent et par le courage et la valeur des braves qui en faisaient partie.

La grande forteresse de Louisbourg tomba pour la première fois aux mains des Anglais, en 1745. Cette catastrophe inattendue causa en France une douloureuse consternation. On résolut

de venger immédiatement cet échec. A cette fin, une grande flotte fut mise en ligne et envoyée, sous les ordres du duc d'Anville, à Halifax, pour, de là, se concerter avec les milices du Canada et tomber ensemble sur Port Royal, qu'occupaient les Anglais. D'effroyables tempêtes brisèrent la flotte française en éclats, et l'entreprise contre Port Royal échoua complètement. Il était tard dans la saison, le détachement canadien résolut de prendre ses quartiers d'hiver à Beaubassin, dans les environs de l'endroit où se trouve aujourd'hui Amherst.

Au commencement du mois de Janvier 1717 on apprit qu'une petite troupe anglaise, cinq à six cents soldats de Boston, étaient venus camper à Grand Pré dans le dessein d'y passer l'hiver. Ramezay, qui commandait le détachement, assembla aussitôt son conseil, qui se composait de la fleur de la chevalerie française établie au Canada: Coulon de Villiers, de Beaujeu, de la Corne, de Lusignan, Des Ligneris, de Repentigny, de Loy, de Langy, Courtemanche, etc. Quoiqu'il ne restât qu'environ deux cents hommes en état d'entreprendre la campagne, on résolut à l'unanimité d'aller attaquer les Anglais, et les surprendre, si cela était possible. L'entreprise était folle de témérité. Il y avait vingt chances contre une que pas un homme reviendrait. D'abord ils étaient un contre trois. Ensuite il s'agissait de franchir, en plein hiver et en pleine forêt, en dehors des chemins et des sentiers, sans tentes pour s'abriter la nuit, sans vivres suffisantes pour se nourrir, chaussés de raquettes et traînant sur des traîneaux leurs munitions, une distance de plusieurs cents milles.

C'est cette extraordinaire campagne qui a fait le sujet de la première partie de la conférence de M. Poirier.

Les Anglais furent surpris de nuit pendant une éveillante tempête de neige, une partie fut tuée et le reste fait prisonnier.

Ce fait d'armes ne serait pas croyable, s'il n'était avéré par les témoignages et les documents les plus authentiques. Cela se passait huit ans avant le Grand dérangement.

La seconde partie de la conférence roula sur l'ancienne colonie française de Chipouady, dont rien ne rappelle aujourd'hui l'établissement primitif, excepté quelques pommiers que le voyageur aperçoit encore, à la base de la montagne, sur le versant est, un peu plus bas que le Cap Demoiselle, dont l'euphonisme anglais a fait, Cape Mussel ou Mussel Cape. L'immense marais s'étendant depuis la montagne jusqu'à l'autre côté du village d'Albert, les cours d'eau, les vallées, les plaines si fertiles et si belles, les forêts, tout appartient aujourd'hui aux ravisseurs. Et pourtant cette riche contrée après avoir été d'abord découverte et marquée par les Français, fut établie par les Acadiens, le meunier Thibodeau, qui vint de Port Royal en 1690, avec sa famille.

Cet établissement prit en quelques années un développement extraordinaire, et ne tarda pas à rivaliser, en richesse et en bien-être, avec le Bassin des Mines lui-même. Comme ils se trouvaient tout à fait sur le territoire français, et qu'ils ne s'étaient jamais immiscés aux guerres de la péninsule, ses habitants se croyaient à l'abri des déprédations anglaises. Hélas! ils furent traités comme leurs frères de l'autre côté de la Baie; leurs biens leur furent ravés et eux-mêmes furent jetés en exil.

Mais ils vendirent cher leur vie et leurs biens. Un détachement anglais

fut surpris brûlant leur église pour se distraire; peu d'entre eux et restèrent pour aller raconter l'aventure à leurs amis du Merry England. Tous ceux qui ne purent résister à se sauver furent massacrés sur place.

C'est là que nous trouvons Nos Bros sard, le légendaire chasseur d'habits rouges. Fou de désespoir, il se mit à faire la chasse aux Bostonnais comme un autre fait la chasse aux orignaux.

A chaque soldat anglais qu'il abattait, il faisait une entaille, une coche, sur la crosse de son fusil. On en trouva vingt huit à sa mort.

Au milieu de la causerie, M. J. Malenfant chanta deux chansons qui furent fort goûtées et applaudies. Sur proposition de M. M. Robidoux et Bourque, des remerciements furent votés par l'assemblée et transmis à l'éloquent conférencier par le président. Les RR. MM. O'Neill, Bourgeois et Belliveau adressèrent de chaleureuses félicitations à l'hon. M. Poirier, et la foule se dispersa aux sons de l'Ave Maria Stella exécutée par l'orchestre qui avait bien voulu rehausser cette fête littéraire de son concours.

Tous les assistants étaient enchantés de la soirée, et de l'instructive conférence qu'ils avaient savourée.

Le beau succès qui a couronné la soirée de vendredi est d'un bon augure pour l'entreprise de la succursale No. 169 et nous croyons que les succursales voisines feraient acte de sagesse en imitant celle de Shédiac. Ces conférences sont de nature à instruire nos populations et à leur donner le goût de l'étude et de la réflexion.

La seconde conférence de la série aura lieu vers la mi-février, et nous croyons savoir que M. le curé Belliveau, de Grand Digue, en fera les frais. C'est dire qu'on nous réserve une belle fête intellectuelle.

Acte de Bienfaisance.

La succursale No. 117, de Joliette, P. Q., a manifesté, dernièrement, d'une manière éclatante et à l'admiration générale des citoyens de la localité, les marques de Bienfaisance et de charité, dont ses membres sont imbus, en assistant en corps au Bazar des Révérendes Soeurs de la Providence, organisé au profit des orphelins de l'endroit.

Un superbe souper fut ordonné au nom de la succursale, lequel fut présidé par le Rév. P. Beaudry, aïeux spirituel, ayant à ses côtés, le dévoué président actuel frère J. A. Renaud ainsi que tous les autres officiers et membres qui s'étaient fait un devoir de coopérer au soutien de ces pauvres petits enfants, et autres nécessités.

La succursale a prouvé par là, le bon esprit que l'association prône avec raison, savoir: Aider les orphelins, les veuves et les frères dans le besoin.

COMMUNIQUÉ.

Installation d'Officiers.

La cérémonie de l'installation des officiers de la succursale No. 142, de Montréal, P. Q., a été fort brillante. La salle de la succursale était décorée avec profusion. Tous les membres, parés de leurs habits de gala et de leurs insignes, étaient présents. Frère J. Girard, président sortant de charge, occupait le fauteuil. Sur des sièges réservés on remarquait plusieurs représentants des succursales Nos. 26, 50 et 83, dont la présence a rehaussé

de beaucoup l'éclat de la démonstration.

L'installation fut faite par le Grand Député Boucher, assisté des Députés Daudelin et Girard. Des discours furent ensuite prononcés par les excellents sortant de charge, puis les Grands Députés Taussey, Boucher, Daudelin, O'Neill et autres, adressèrent la parole. Sur invitation du Frère Girard, les membres se rendirent à sa résidence où un délicieux goûter les attendait. Madame Girard et l'épouse de frère A. B. Pottevin, chancelier sortant, firent les honneurs de la maison avec beaucoup d'amabilité. Les cantos de l'hon. Grand Président, du Grand Conseil et de ses officiers, des succursales soeurs et des dames furent bien accueillis. C'était un véritable foyer de fraternité où n'a cessé de régner la plus franche gaîté jusqu'à une heure prolongée.

Le souvenir de cette belle fête vivra longtemps dans la mémoire des membres de la succursale No. 142.

JOSEPH LOZEAU,

Sec. Arch.

L'installation des officiers de la succursale No. 87 a eu lieu le 20 Janvier, au milieu d'un grand concours des membres. L'assemblée fut présidée par frère Arthur Bourdon. A ses côtés se trouvaient les Grands Députés Costigan, Boucher, Taussey et Girard. Ces derniers adressèrent la parole après les cérémonies de l'installation. Leurs discours furent très applaudis. Le nouveau président, frère Joseph Beland, succéda aux Députés et au cours d'une brillante improvisation il fit un chaleureux appel aux membres, les engageant à faire tous les efforts possibles pour augmenter leur nombre pendant l'année courante.

Des remerciements furent votés aux Grands Députés, ainsi que des résolutions de condoléances à la famille de feu frère Elie Marail, qui était membre de la succursale. Et l'assemblée se dispersa, chacun emportant un bon souvenir de cette séance d'installation, et se promettant bien de répondre par des actes à l'appel du président.

Lettres de Remerciements

Mr. W. Schuler, en ville.

Cher Monsieur—Veuillez avoir l'obligeance d'envoyer la lettre ci-jointe au Grand Conseil de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada, et vous obligerez.

MADE R. PHILLIPS

Brantford, 14 Janvier, 1897

Au Grand Conseil de l'A. C. B. M. du Canada.

Chers Messieurs—J'ai reçu de Mr. W. Schuler, secrétaire de la succursale No. 5, de l'A. C. B. M. à Brantford, un chèque de \$2,000 en plein paiement du montant de la police émise à feu mon mari, Michael Phillips, et je désire vous exprimer mon appréciation de la manière courtoise et généreuse avec laquelle j'ai été traité dans le règlement de cette réclamation. Je n'ai été exposé à aucun trouble ou aucune dépense inutile en complétant la preuve de décès. Je vous en remercie cordialement et j'aurai toujours un bon mot à l'adresse du Grand Conseil de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle. Je souhaite à votre Conseil tout le succès possible à l'avenir.

Je demeure sincèrement

MADE. ROSE PHILLIPS,

Mt. Pleasant Road,
Brantford, Ont.